

FINALE de DRESSAGE - DCGB

23 et 24 août 2025



Photo – Mario Bonja

11700, rang Côte des Anges, Mirabel, QC. J7N 2W3
www.ecuriedcgb.com 514 863.0028 – Geneviève Bastien – genbastien@videotron.ca

FINALE de DRESSAGE - DCGB

23 et 24 août 2025



L'Écurie DCGB, ses pensionnaires et bénévoles seront très heureux de vous accueillir sur leur site de compétition, lors de cette finale régionale de dressage, dimanche 25 août 2024.

Coordonnées	Écurie DCGB . 11700, Côte des anges Mirabel, QC, J7N 2W3 <i>Accessible via l'autoroute des Laurentides (15) sortie 31-St-Janvier,</i> <i>Via autoroute 50, sortie 272</i>
Dates	22 AOÛT, schooling : 23 et 24 AOUT – Finale de dressage régionale, sanctionnée par l'AERLLL-Dressage-CC, CQ et CÉ
Organisatrices	Geneviève Bastien et Stéphanie Bilodeau-Boucher
Responsable du concours	Geneviève Bastien
Secrétariat	Geneviève Bastien Tél : (514) 863-0028 genbastien@videotron.ca
Juges	Marlene Davis, Claude Diotte et Paul-Antoine Lepage
Commissaire	Diane Goyette
Vétérinaire	Rex Decroix DMV – (450) 435-3511 sur appel
Photographe	

Les carrières de dressage, de réchauffement et l'aire de longe seront ouvertes le vendredi de 8h00 à 18h00. La carrière de réchauffement et l'aire de longe seront accessibles à partir de 7h30 le dimanche.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION et DE PAIEMENT SANS FRAIS DE RETARD :
SAMEDI 16 AOÛT 2025 – 19h**

Les résultats seront affichés au secrétariat.

L'horaire sera publié au plus tard le 21 août sur le site web : www.ecuriedcgb.com. L'horaire sera également affiché dans le manège intérieur, aux extrémités de l'écurie de compétition. L'horaire affiché sur place prime sur l'horaire affiché en ligne, il est donc de la responsabilité de chaque cavalier de valider ses heures de passage le matin même

Pour toutes questions vous pouvez contacter Geneviève Bastien au (514) 863-0028 par courriel : genbastien@videotron.ca.

FINALE de DRESSAGE - DCGB

23 et 24 août 2025



INFORMATIONS SUR LES BOURSES ET PRIX OFFERTS- PRIZE MONEY AND GIFTS

Remise de prix et bourses : Des rubans seront remis pour chacune des classes pour les six (6) premières places. Également, des rubans seront offerts aux champions et champions-réserves des classes régulières.

REMISE DE CADEAUX AUX CATÉGORIES SUIVANTES: Tous les champions et champions réserves de chaque division. Pour les classes Open, il faut y avoir 3 participants ou plus.

REMISE DE BOURSES AUX CATÉGORIES SUIVANTES

L'Écurie DCGB ainsi que plusieurs donateurs offriront des bourses en argent total de 1000\$:

2 meilleurs résultats des reprises libres « kurs » catégorie amateur/junior tous niveaux confondus.

1ère place : 150\$ - 2e place : 100\$

2 meilleurs résultats en initiation junior/poney confondus

1ère place : 100\$ - 2e place : 50\$

2 meilleurs résultats en entraînement junior/poney confondus

1ère place : 100\$ - 2e place : 50\$

2 meilleurs résultats en initiation amateur

1ère place : 100\$ - 2e place : 50\$

2 meilleurs résultats en entraînement amateur

1ère place : 100\$ - 2e place : 50\$

2 meilleurs résultats en niveau 1 junior/poney/amateur confondus

1ère place : 100\$ - 2e place : 50\$

Bourse "Coup de cœur" offerte par l'AerIII-Dressage CC. TOTALISANT 500\$

Les bourses coup de cœur seront déterminées et offertes le dimanche

100\$ - Coup de cœur de la commissaire

3 x 100\$ - Coup de cœur des juges

100\$ Coup de cœur des bénévoles

FINALE de DRESSAGE - DCGB

23 et 24 août 2025



DÉCLARATION DE PRINCIPES DE CANADA ÉQUESTRE

ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à:

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien être des chevaux, quelle que soit leur valeur.*
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.*
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.*
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examens vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux*
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équins.*
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.*
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres et qu'ils respectent cette réglementation.*
- promouvoir activement l'élaboration et le respect de règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.*

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CE.

Les concurrents canadiens devront produire pour leur cheval le passeport et une licence équestre valide de CE pour prendre part au concours, ou s'il s'agit de titulaires d'un rajustement de licence sportive pour un seul concours, ceux-ci devront produire un formulaire d'enregistrement temporaire du cheval, acheté à chaque concours auquel ils participent.

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque participant, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours.

Tout cheval inscrit à une épreuve lors d'un concours peut être sélectionné pour un contrôle antidopage alors qu'il se trouve sur le site de

FINALE de DRESSAGE - DCGB

23 et 24 août 2025



RÈGLEMENTS DU CONCOURS / RULES & REGULATIONS

La « Finale de dressage DCGB » est un concours sanctionné bronze de Canada Équestre, , a/s de Maison du Sport, 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7. Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours. (A602.7)

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CÉ et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CÉ (A602.2).

Tout cheval inscrit à une épreuve lors d'un concours peut être sélectionné pour un contrôle antidopage alors qu'il se trouve sur le site de l'épreuve (A602.5)

Tous les participants de ce concours doivent être membre en règle de l'AERLLL DRESSAGE, de Cheval Québec et détenir une licence bronze de Canada Équestre EN RÈGLE.

RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY

1. RESPONSABILITÉ

Les organisateurs du concours, les officiels, les bénévoles et les employé(e)s rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsable de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toute autre personne présente à ce concours. Tout cheval se trouvant sur le terrain devra avoir en sa possession l'original du certificat du test Coggins daté de l'année en cours. Le port de la bombe approuvée SEI ou ASTM est obligatoire pour tous les cavaliers

2. PERSONNE RESPONSABLE

La personne responsable doit obligatoirement se trouver sur les lieux lors de la compétition. La personne responsable (PR) d'un cheval doit être un adulte qui assume ou partage la responsabilité de l'entretien, de l'entraînement, de la garde et du rendement de ce cheval. Elle est officiellement responsable du cheval aux termes des règlements de CE. La PR est assujettie aux obligations imposées par les dispositions des règlements de CE portant sur les sanctions, et passible de pénalités pour toute infraction aux règlements applicables de CE. La PR assume la responsabilité de l'état, de la condition physique et de la régie du cheval, et elle est la seule responsable en dernier ressort de tout acte accompli par elle-même ou par toute autre personne autorisée à avoir accès au cheval aux écuries, ailleurs sur le terrain, ou pendant que le cheval est monté, mené ou entraîné. La PR doit posséder une licence sportive valide, de niveau de compétition ou plus, du cheval, **OU, dans le cas d'un concurrent propriétaire junior mineur, le parent ou le tuteur est autorisé à signer en tant que personne responsable.**

3. ASSURANCES / INSURANCES

Tout cavalier ou propriétaire de cheval est le seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur.

FINALE de DRESSAGE - DCGB

23 et 24 août 2025



4. NUMÉRO DE CONCURRENT / COMPETITION NUMBER

Il est obligatoire qu'il soit porté bien en vue par le cheval ou par le cavalier/meneur dès que le cheval quitte son box, à compter de l'émission du numéro par le secrétariat jusqu'à la fin de la compétition. Un cheval portant le mauvais numéro pourra être éliminé.

5. PORT DU CASQUE PROTECTEUR / HEADGEAR

Tous les athlètes, quel que soit leur âge ou leur niveau, doivent porter un casque protecteur approuvé, ajusté et fixé adéquatement en tout temps lorsqu'ils sont à cheval sur le terrain d'un concours de dressage sanctionné par Canada Équestre.

6. CHANGEMENT AU PROGRAMME / PROGRAM CHANGE

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier TOUTES les autres conditions entourant ces compétitions afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions.

ADMINISTRATION & SECRÉTARIAT / ADMINISTRATION & SHOW OFFICE

7. FERMETURE DES INSCRIPTIONS / ENTRY CLOSING DATE

SAMEDI 16 août 2025 – 19h00

8. ADMINISTRATION

50\$ de frais administratifs sont applicables à chaque inscription..

9. MODALITÉS DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT

Un VIREMENT INTERAC ou un chèque couvrant la totalité des frais (inscription et box) devra accompagner les formulaires d'inscription signés par la personne responsable,. Virement à Geneviève Bastien. à genbastien@videotron.ca – question: dressage? Réponse dcgb. **DATE LIMITE DE PAIEMENT SANS FRAIS DE RETARD : 16 AOÛT 2025-19H**

10. CHÈQUE SANS PROVISION / NSF PAYMENT

Une pénalité de 50\$ sera ajoutée pour tout chèque non honoré, pour quelque raison que ce soit, en plus de la plainte pour avoir commis une infraction aux règlements de CE (A801.4).

11. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES/ EXPENSES

Le comité organisateur n'assumera aucunement les dépenses des participants, des propriétaires, de leurs employés et de leur agent. Aucune de ces dépenses ne sera remboursée.

12. ANNULATION D'INSCRIPTION / CANCELLATION

Toute annulation avant la date de clôture des inscriptions est sujette à des frais de 25\$ par cheval. Aucun remboursement ne sera fait pour annulation après la date de clôture pour les chevaux ou cavaliers inscrits, sans présentation d'un certificat vétérinaire ou médical et sans approbation du comité organisateur. Un remboursement à la suite d'une attestation vétérinaire ou médicale ne s'applique qu'aux inscriptions et non aux frais d'écurie et d'administration lorsque le cheval est déjà présent sur le site

13. SUBSTITUTIONS

Un cavalier éligible peut remplacer le cavalier prévu dans une épreuve. Ainsi, le cheval ou poney peut être remplacé. Les frais réguliers d'inscription s'appliquent. Un nouveau numéro de compétition sera émis.

14. ARRIVÉE ET DÉPART

Les chevaux ne pourront commencer à arriver avant le vendredi 12h00 et devront quitter au plus tard le dimanche soir. Ceux qui désirent arriver avant cette date ou allonger le séjour devront AU PRÉALABLE s'entendre avec les organisateurs de la compétition.

FINALE de DRESSAGE - DCGB

23 et 24 août 2025



15. HORAIRE DU SECRÉTARIAT / SHOW OFFICE HOURS

Les jours de compétition, le secrétariat ouvrira une heure avant le début des épreuves et fermera une heure après la dernière épreuve. Le secrétariat sera également ouvert de 16h00 à 18h00, les jeudi et vendredi

16. HEURES DE PASSAGE / RIDING TIME

Seront disponibles sur le site Internet au plus tard le jeudi. L'horaire officiel sera affiché le vendredi soir sur le tableau principal d'affichage. L'horaire en ligne ne constitue pas l'horaire officiel.

La responsabilité de la vérification du temps de passage revient au compétiteur. Par contre, le secrétariat affichera clairement sur le tableau officiel d'affichage toute modification apportée après la parution initiale de l'horaire.

REGLES DE COMPÉTITION & D'INSCRIPTION / COMPETITION & ENTRY RULES

17. INSCRIPTION ET RÉSERVATION TARDIVES

Les réservations de box et inscriptions tardives seront acceptées à la discrétion du comité organisateur, sous toutes réserves, selon les disponibilités. Un frais de retard de 60\$ sera appliqué après la date de fermeture des inscriptions..

18. NETTOYAGE DES BOX

Tous les box doivent être nettoyés, donc le crottin, l'urine et le **FOIN** doivent être enlevés au départ des chevaux.
DES FRAIS DE 25\$ POURRAIENT VOUS ÊTRE CHARGÉS POUR LES BOX NON-NETTOYÉS

19. INSCRIPTIONS REFUSÉES / REFUSED ENTRIES

L'organisateur de concours se réserve le droit de refuser tout entraîneur, cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CQ..

20. FRAIS DE TERRAIN

Des frais de 46\$ par jour pour utilisation du terrain seront facturés automatiquement aux inscriptions sans réservation de box..

21. LECTURE DES REPRISES/ CALLING OF TESTS

La lecture à voix haute des figures est permise pour les reprises nationales. Les lecteurs (lectrices) doivent être convenablement vêtus (es), sans camisoles, shorts ou jupes trop courts.

22. FRAIS D'ÉCURIE / STABLING

Un nombre limité de box sera offert, soit 49. Les coûts sont spécifiés sur les feuilles d'inscription et comprennent la surveillance de nuit pour la durée du séjour. La réservation des box et le paiement de leur loyer doivent accompagner le formulaire d'inscription et ces montants ne sont pas remboursables après la date de clôture.

23. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. Un frais de 4.00\$ par cheval sera facturé..

24. DRESSAGE CANADA LEVY

Un frais obligatoire de 10\$ par cheval sera facturé.

25. ENTRAÎNEMENT AVANT-CONCOURS / OPENING HOURS OF DRESSAGE ARENA BEFORE THE COMPETITION

Le vendredi de 9h00 à 18h00, les carrières de concours seront ouvertes pour entraînement. Le numéro de concurrent est requis. Le samedi, la carrière ! sera ouverte de 9h00 à 18h00 (manège intérieur) Selon l'horaire, les carrières de compétition pourront être ouvertes après les classes du samedi. L'horaire d'entraînement final sera publié en même temps que l'horaire. Par la suite, aucun cheval n'est admis dans ou autour des carrières de compétition. Les épreuves devraient débiter à l'heure désignée par l'organisateur. Dimanche, les carrières d'échauffement et de longe seront ouvertes 1h avant le début de la compétition.

26. ENTRAÎNEURS : ARTICLE 102 CÉ

Lors de leur inscription à un concours hippique sanctionné par EC, tous les athlètes ont l'obligation d'identifier leur entraîneur ou d'indiquer s'ils sont eux même responsables de leur entraînement (donc sans le suivi d'un entraîneur. Si leur entraîneur provient d'un autre pays, celui-ci doit fournir la preuve de ses licences d'entraîneurs valides dans son pays ainsi qu'une preuve d'assurance.

27. AIRES D'ENTRAÎNEMENT / TRAINING AREA

L'entraînement sera permis uniquement dans les aires prévues à cette fin, 1 heure avant le début de la compétition. Une amende de 50\$ sera imposée à toute personne utilisant les manèges en dehors de l'horaire prévu

FINALE de DRESSAGE - DCGB

23 et 24 août 2025



28. MUSIQUE DES KÜRS / FREESTYLE MUSIC

Doit être fournie sur MP3 ou sur clé USB au secrétariat au plus tard le dimanche à 8 :00. La clé USB doit être identifiée - nom du cavalier, numéro de concurrent et ne contenir qu'une seule piste. Il appartient au compétiteur de récupérer sa clé avant la fin du concours.

SANTÉ, SÉCURITÉ & CIRCULATION/ HEALTH, SECURITY & TRAFFIC

29. DISPOSITIFS ELECTRONIQUES- TELEPHONE CELLULAIRE/ ELECTRONIC DEVICES, CELLULAR PHONES

Lorsqu'un cavalier est en selle et utilise un dispositif électronique (communication, musique ou autre), il ne doit avoir qu'UNE oreillette en place afin de rester à l'écoute de son environnement pour éviter les incidents ou accidents. De plus, les téléphones cellulaires ne doivent en aucun cas être mis sous le casque protecteur ou être utilisés lorsque le cavalier est en selle.

30. MARÉCHAL-FERRANT / SHOW FARRIER

Un maréchal-ferrant est disponible durant le séjour, sur appel.

31. VACCIN CONTRE L'INFLUENZA / INFLUENZA VACCIN (CÉ – article A519)

Tous les chevaux présents au concours doivent être vaccinés contre l'influenza équine et l'herpès virus (type 1 et type 4). Si cette vaccination est impossible, elle doit être appuyé par une note de votre vétérinaire

32. CHARTE DE TEMPÉRATURE

La prise de température de chaque cheval devra être prise au minimum une fois par jour et inscrite sur la fiche prévue à cet effet sur la porte du box. Si la température d'un cheval au repos est au dessus de 38,5 degré celcius, ce dernier est en hyperthermie. Un vétérinaire devrait alors être consulté et le secrétariat du concours averti

33. NUMÉROS D'URGENCE

Vous devez indiquer vos numéros de téléphone à contacter en cas d'urgence pour le cavalier ET le cheval sur la fiche prévue à cet effet sur la porte du box

34. VÉTÉRIINAIRE

Un vétérinaire sur appel est disponible durant le séjour.

.CHIENS

Tous les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections jetées à la poubelle. Une amende de 100 \$ sera imposée aux contrevenants

35. STATIONNEMENT/

Un plan de stationnement pour les automobiles des participants a été prévu et il y a suffisamment de places de stationnement pour tous. Nous comptons donc sur votre compréhension et votre collaboration pour l'utilisation adéquate des aires de stationnement qui vous ont été assignées. Aucun stationnement ne sera toléré autour des écuries. Le remorquage sera aux frais du propriétaire du véhicule.

36. CAMION À CHEVAUX ET REMORQUES

Des aires spéciales de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les camions à chevaux. Vous êtes priés de ne pas laisser vos camions près des écuries, une fois le débarquement effectué.

37. ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE

Pour réduire les risques d'incendie, il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et à moins de 30 mètres de ceux-ci sauf dans les zones autorisées.

